

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Autorisation de deux déplacements en Italie, Gênes en octobre 2018 et Milan en décembre 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser sur le principe les deux déplacements en Italie, Gênes en octobre 2018 et Milan en décembre 2018, d'une délégation officielle du Conseil départemental ;
- de vous prononcer sur l'intérêt départemental de ces déplacements ;
- de vous prononcer sur la composition prévisionnelle de principe des délégations, jusqu'à concurrence de 8 membres :
 - . élus départementaux et agents de la collectivité,
 - . invités de la collectivité ;
- le principe de présentation d'un prochain rapport en commission permanente portant confirmation de la date des missions, de la composition précise des délégations, des modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que le demande de délivrance de mandats spéciaux aux conseillers départementaux et aux invités qui participeront à ces déplacements ;
- la validation de la prise en charge directe par la collectivité et par remboursement des frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées. Ces frais peuvent être liés aux transports locaux et internationaux, aux frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense nécessaire et accessoire au bon déroulement de la mission.

La dépense d'un montant prévisionnel de 25 000 € sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget départemental 2018.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée